

# PC39 – NOTICE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

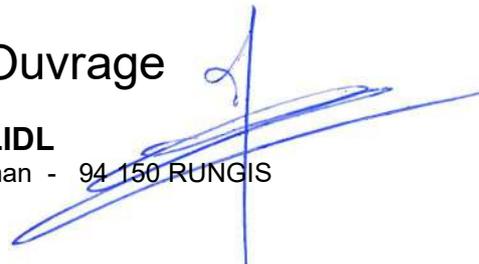
ATTESTATION DU RESPECT DES NORMES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE  
ATTESTATION DU RESPECT DES NORMES PAR L'ARCHITECTE  
NOTICE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE  
PLAN DE MASSE DE L'ACCESSIBILITE  
PLAN D'AMENAGEMENT INTERIEUR RDC DE L'ACCESSIBILITE  
PLAN D'AMENAGEMENT INTERIEUR R+1 DE L'ACCESSIBILITE

<p style="text-align: center;"><b>Projet</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE</b></p> <p style="text-align: center;">70, Petite Route des Milles 13 290 AIX-EN-PROVENCE</p>
--

Maître d'Ouvrage

**SNC LIDL**

72 Avenue Robert Schuman - 94 150 RUNGIS



Architecte

**ARCHI LARDEAU**

30, avenue Jean Macé - 33 700 MERIGNAC



Je, soussigné M. Bruno MARECCHIA responsable immobilier de la SNC LIDL,

m'engage à respecter les normes et dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, concernant la demande de permis de construire pour la création d'une surface commerciale LIDL sise 70 Petite Route des Milles à AIX-EN-PROVENCE (13 290)

Fait à Rungis

Le 13 Août 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line that intersects them, forming a stylized signature.

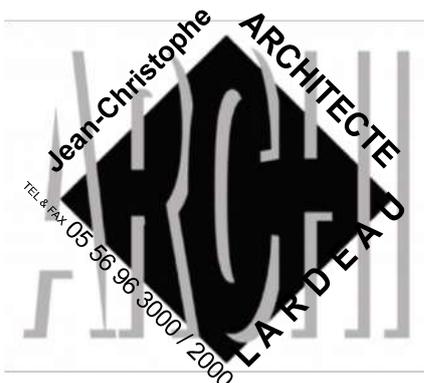
30, AVENUE JEAN MACE - 33 700 MERIGNAC

Je, soussigné ARCHI LARDEAU, architecte DPLG, ayant pour adresse 30, avenue Jean Macé - 33 700 MERIGNAC,

m'engage à respecter les normes et dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, concernant la demande de permis de construire pour la création d'une surface commerciale LIDL sise 70 Petite Route des Milles à AIX-EN-PROVENCE (13 290).

Fait à Mérignac,

Le 13 Août 2021



---

## NOTICE DESCRIPTIVE D'ACCESSIBILITE

---

### Renseignements Administratifs

- Cet Etablissement Recevant du Public est classé en 3ème catégorie et regroupe des activités de type M
- Effectif total public : 341 personnes
- Effectif total personnel : 25 personnes

#### **Etablissement :**

- Surface commerciale alimentaire LIDL
- adresse postale : 70, Petite Route des Milles, 13 290 AIX-EN-PROVENCE

#### **Textes de référence :**

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006
- Décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007
- Annexe 3 à l'arrêté du 22 mars 2007
- Arrêté du 9 mai 2007
- Arrêté du 30 novembre 2007
- Arrêté du 20 Avril 2017

#### **Maître d'Ouvrage :**

**SNC LIDL**  
72 Avenue Robert Schuman  
94150 RUNGIS

#### **Maître d'Oeuvre :**

ARCHI LARDEAU  
30 avenue Jean Macé  
33 700 MERIGNAC

## Renseignements Techniques

### **NATURE DES TRAVAUX :**

Le projet, objet de la présente demande de permis de construire consiste en la création d'une surface commerciale LIDL sise 70 Petite Route des Milles à AIX-EN-PROVENCE (13 290).

Cette surface de vente vient s'implanter sur un terrain constitué de 2 parcelles IR 55 et 57 d'une surface de 9 347.00 m<sup>2</sup>.

Les travaux comprennent en premier lieu la démolition totale des bâtiments existants sur le terrain à savoir des maisons individuelles soit une surface de plancher démolie de 345 m<sup>2</sup>.

En second lieu, une surface commerciale LIDL sera construite sur deux niveaux, avec en rez-de-chaussée un parking couvert dédié à la clientèle de 82 places et au premier étage une surface commerciale, des locaux techniques et des locaux sociaux. La surface de plancher du bâtiment sera de 2 816.55 m<sup>2</sup>.

A l'extérieur, deux aires de stationnements seront créées, l'une de 35 places sur la partie Ouest du terrain et l'autre de 45 places sur la partie Est.

En tout, le parking sera composé de 162 places.

Les accès existants sur la petite route des milles seront déplacés et aménagés pour permettre l'accès et la sortie des véhicules légers ainsi que des poids lourds (livraisons).

Le projet proposé est un ERP dont la surface de vente et les locaux sociaux seront à l'étage. Le niveau fini de la surface commerciale sera à 130,73 m NGF.

Celui-ci se situant en zone jaune des risques d'inondations, toutes les ouvertures respecteront la contrainte TN+20cm et le parking situé au rez-de-chaussée sera équipé d'un système de collecte des eaux pluviales dans le cas d'une crue afin d'évacuer les eaux de ce parking

La surface commerciale LIDL projetée comprendra :

\* au rez-de-chaussée :

- un hall pour la clientèle de 195,30 m<sup>2</sup>,
- un sas sécurisé de 26,70 m<sup>2</sup>,

\* au R+1 :

- une surface de vente de 985,60 m<sup>2</sup>,
- Une zone arrière caisse de 36,69 m<sup>2</sup>,
- un Hall étage de 97,34 m<sup>2</sup>,
- une zone local préparation pain de 62,53 m<sup>2</sup>,
- une zone sanitaires et sas PMR totalisant 16,76 m<sup>2</sup>,
- une zone bureaux et salle de réunion 127,32m<sup>2</sup>
- une zone de locaux sociaux totalisant 95,24 m<sup>2</sup>,
- trois réserves et un quai de déchargement 1020,47 m<sup>2</sup>,
- trois chambres froides dont une négative totalisant 123,62 m<sup>2</sup>,
- un couloir issue de secours 12,58 m<sup>2</sup>.

\* au R+2 :

- une zone technique de 62,88 m<sup>2</sup>.

## **STATIONNEMENT AUTOMOBILES :**

Cinq places réservées aux personnes à mobilité réduite seront réparties sur deux zones de parking comptabilisant 162 places (80 places extérieures et 82 places intérieures). Elles seront signalées par un marquage au sol près de l'entrée du magasin et par une signalisation verticale au moyen d'un panneau. La largeur de la place aménagée sera de 3,50 m, y compris la bande d'accès latérale de 0,80 m. L'espace y sera horizontal (au dévers près) et il sera réalisé un raccordement au chemin d'accès.

A l'extérieur une place dédiée au rechargement en électricité des véhicules électriques sera réservée aux personnes à mobilité réduite.

## **CHEMINEMENT EXTERIEUR :**

Le cheminement extérieur des PMR sera conforme à la réglementation en vigueur lors de sa réalisation.

L'accès piéton depuis le domaine public se fera depuis la Petite Route des Milles, ce cheminement aura une pente maximum de 5 % avec des paliers tous les 10 m maximum.

Au niveau du parking, le cheminement jusqu'à l'entrée du bâtiment sera en enrobé, sans ressaut et sans obstacle à la roue d'un fauteuil roulant avec une pente de 1 % maximum.

L'entrée principale et les places PMR seront facilement repérables

Le revêtement accessible présentera un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement.

Le dévers sera inférieur à 2%.

La largeur minimale des cheminements sera de 1,40 m.

Dans l'éventualité ou un rétrécissement ponctuel ne pourra pas être évité, il sera de faible longueur et sa largeur minimale sera de 1,20 m.

Caractéristiques des sols :

- non réfléchissants
- non meubles
- non glissants
- sans obstacles
- trous de diamètre inférieur à 2 cm
- fentes de largeur inférieure à 2 cm

Le cheminement sera libre de tout obstacle. Les éléments situés sur les cheminements répondront aux exigences suivantes :

- éléments suspendus à une hauteur libre > 2,20 m
- les éléments en saillie ou sur cheminement comporteront un élément de contraste visuel et un rappel tactile
- des dispositifs de protection seront implantés lorsqu'il existera des ruptures de niveau supérieure à 40 cm de hauteur à une distance inférieure à 0,90 m du cheminement
- les parois vitrées situées sur les cheminements seront repérables

## **CHEMINEMENT INTERIEUR :**

Le cheminement intérieur des personnes à mobilité réduite sera conforme à la réglementation en vigueur lors de sa réalisation. Les surfaces intérieures accessibles au public seront carrelées sans pente, obstacle ou ressaut. Les portes d'entrée et sortie auront une largeur de 2 unités de passage soit 1,40 m au minimum.

La porte d'accès aux sanitaires aura une largeur de 90 cm.

Les circulations principales et secondaires dans le magasin auront respectivement des largeurs minimales de 3 unités de passage et 2 unités de passage soit 1,80 m et 1,40 m (M 10).

Effort nécessaire à l'ouverture d'une porte inférieur à 50N.

Espace de manœuvre devant chaque porte et à l'intérieur des sas (en particulier de part et d'autre de la porte du sas sanitaire 140x170 et 140x220)

Visualisation des portes vitrées. La signalisation de la sortie normale sera distincte de celle des sorties de secours. Une signalétique sera positionnée sur les parois vitrées entre 0,90 m et 1,30 m.

Le tapis de sol à l'entrée sera en produit mixte de caoutchouc tramé et aluminium avec des fentes inférieures à 2 cm et des lames perpendiculaires à l'axe des roues. Les ressauts seront inférieur à 2 cm

## **CAISSE PMR :**

Une des caisses sera surbaissée à 0,80 m. du sol avec un passage minimum de 0.90 m, elle sera située au Nord-Ouest de la surface de vente. Les appareils de paiement seront accessibles. Les chèques pourront être rédigés sur une tablette réglable en hauteur.

Les caisses seront munies d'un affichage lumineux, indiquant son ouverture ou sa fermeture directement visible par l'usager.

## **SANITAIRES :**

Il sera prévu 1 sanitaire mixte adapté aux personnes à mobilité réduite près de l'entrée de la surface de vente au R+1. Ce sanitaire accessible sera aménagé et équipé conformément à la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le sanitaire sera aménagé et respectera les dispositions suivantes :

- . Un espace libre de 0,80 x 1,30 m, hors tout obstacle et débattement de porte, sera aménagé latéralement à la cuvette,

- . La hauteur de la cuvette sera comprise entre 0.45 et 0.50 m,

- . Une barre d'appui latérale, située à une hauteur comprise entre 0.70 et 0.80 m, sera installée pour faciliter le transfert sur la cuvette,

- . La commande de chasse d'eau sera facilement manœuvrable par la personne à mobilité réduite,

- . La hauteur libre du lavabo sera au minimum de 0.70 m par rapport au sol et le dessus du lavabo ne dépassera pas une hauteur de 0.80 m,

- . Le miroir descendra au moins jusqu'à 1.05 m du sol ou sera inclinable,

- . La largeur utile de la porte sera au minimum de 0.90 m,

- . Le sigle international d'accessibilité sera apposé sur la porte.

- . Espace de manœuvre de retournement  $\varnothing$  150 devant la porte du sanitaire

- . Lave main accessible d'une hauteur inférieure ou égale à 0,85 m.

- . Dispositif permettant de refermer la porte derrière soi.

- . Dispositif de flash lumineux couplé à l'alarme du magasin.

- . Effort nécessaire à l'ouverture d'une porte inférieur à 50N.

## **ECLAIRAGE :**

L'éclairage dans la surface de vente et dans le sas d'entrée et de sortie sera réalisé au moyen de spots LED et luminaires suspendus.

Le dispositif d'éclairage artificiel répondra aux caractéristiques suivantes :

- \* 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ;

- \* 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles

- \* 200 lux au droit des postes d'accueil ou des mobiliers en faisant office

- \* 100 lux pour les circulations intérieures horizontales

- \* 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

En extérieur, il sera prévu un éclairage permettant un éclairage au sol de 50 lux pour les circulations piétonnes et 20 lux en tout point du parc de stationnement.

## DIVERS :

La liaison avec les sapeurs-pompiers sera réalisée par ligne téléphonique urbaine.

Les poignées des portes seront à plus de 40 cm d'un angle rentrant de paroi.

Les dispositifs de commande utilisables par le public (poignées de porte, interrupteurs,...) seront à une hauteur minimale de 0.90 m et maximale de 1.30 m.

Une caisse sera surbaissée à 0,80 m. du sol avec un passage minimum de 0.90 m.

Les caisses seront munies d'un affichage directement visible par l'usagé.

Pas d'équipement / aménagement / dispositif de commande mis à disposition du public.

### Nature et couleur des matériaux

Revêtement de sol : carrelage grès, cérame beige,

Revêtement de mur : cloison plâtre toile de verre et peinture blanche,

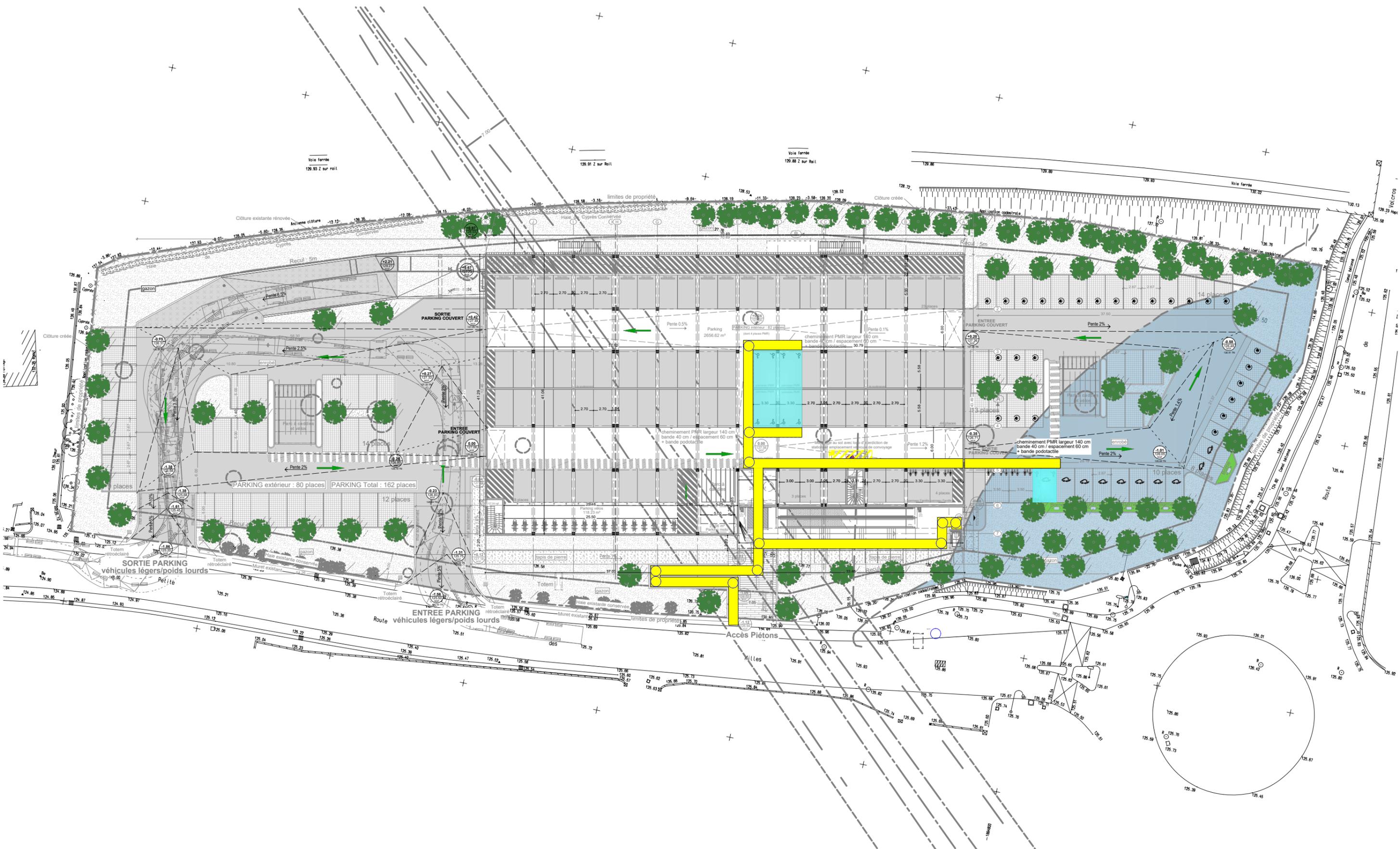
Revêtement de plafond : Faux plafond modulaire blanc de 600x600.

Date : 13/08/2021  
Le Maître d'Œuvre  
ARCHI LARDEAU

A black ink signature consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line extending upwards.

Le Maître d'Ouvrage  
M Bruno MARECCHIA

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical line extending upwards.



### Légende

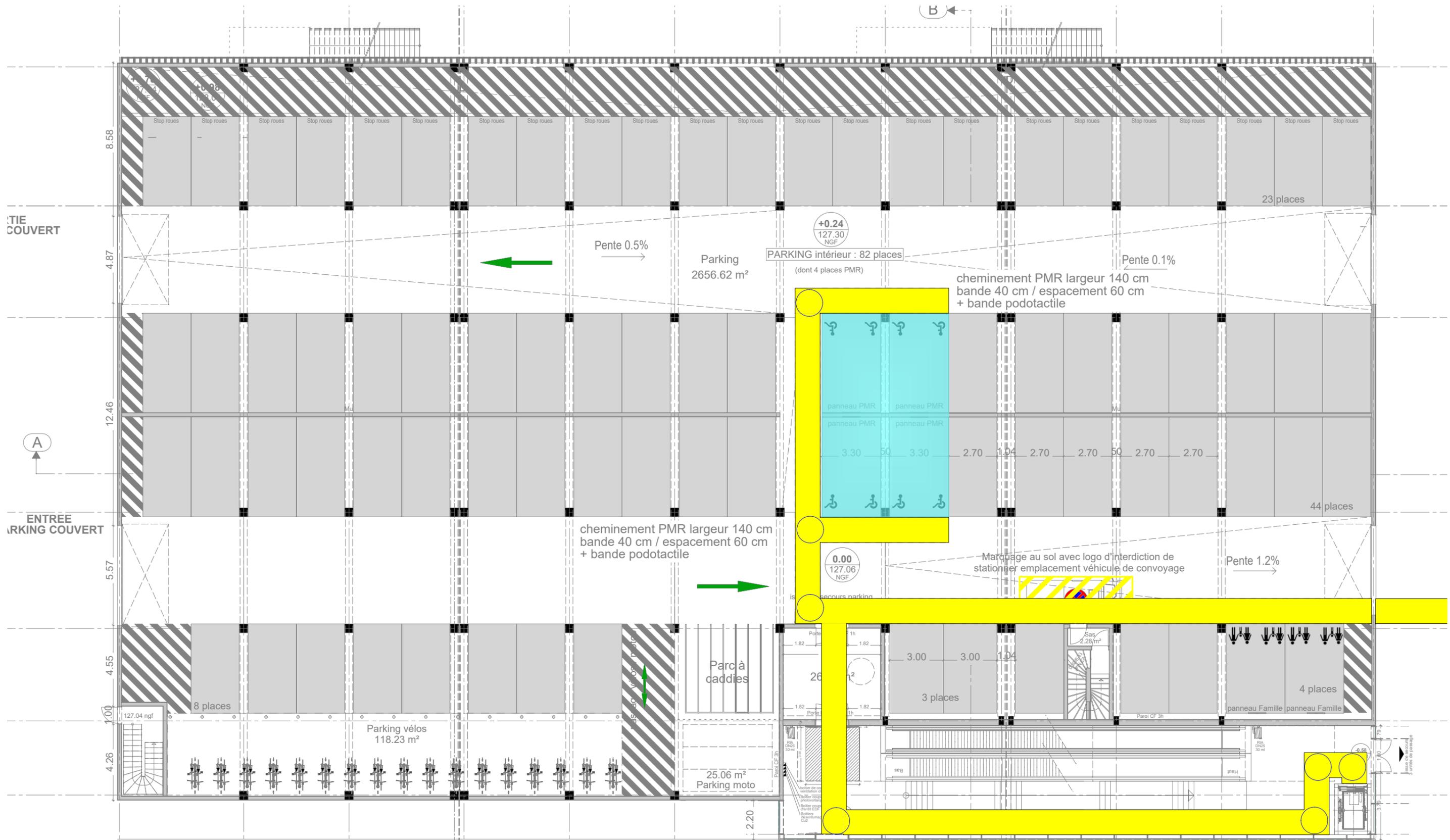
- Cheminement piéton public PMR
- Cheminement piéton personnel PMR

- GIRATION DU FAUTEUIL Ø 1.50 m
- places PMR



PC 39.0 PLAN ACCESSIBILITE - plan de masse  
 échelle : 1/500 le 13/08/2021 -

LIDL  
 70, Petite Route des Milles  
 13 290 AIX-EN-PROVENCE



## Légende

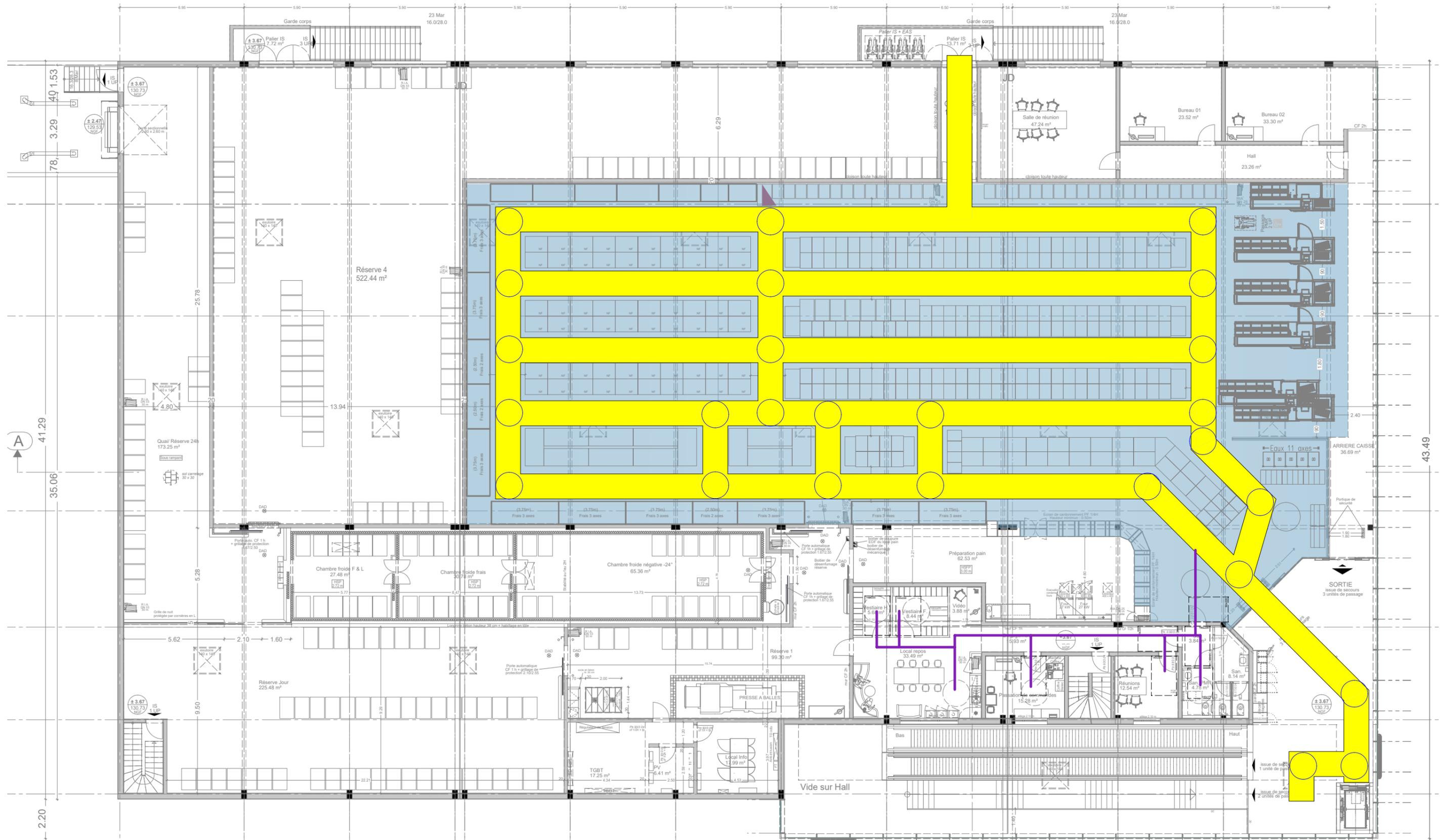
- Cheminement piéton public PMR
- Cheminement piéton personnel PMR

- GIRATION DU FAUTEUIL Ø 1.50 m
- places PMR



PC 39.0 PLAN ACCESSIBILITE - plan RDC  
 échelle : 1/500 le 13/08/2021 -

LIDL  
 70, Petite Route des Milles  
 13 290 AIX-EN-PROVENCE



## Légende

- Cheminement piéton public PMR
- Cheminement piéton personnel PMR

- GIRATION DU FAUTEUIL Ø 1.50 m
- places PMR



PC 39.0 PLAN ACCESSIBILITE - plan R+1  
 échelle : 1/500 le 13/08/2021 -

LIDL  
 70, Petite Route des Milles  
 13 290 AIX-EN-PROVENCE